



Conseil de sécurité

Soixante-dix-huitième année

9251^e séance

Vendredi 27 janvier 2023, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Ishikane (Japon)

Membres :

Albanie	M ^{me} Dautllari
Brésil	M. de Almeida Filho
Chine	M. Dai Bing
Émirats arabes unis	M ^{me} Nusseibeh
Équateur	M. Pérez Loose
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Gabon	M ^{me} Ngyema Ndong
Ghana	M. Agyeman
Malte	M ^{me} Frazier
Mozambique	M. Afonso
Suisse	M ^{me} Baeriswyl
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/21)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (S/2023/36)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/21)

Rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (S/2023/36)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes ci-après, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali ; et M^{me} Aminata Cheick Dicko, membre de la société civile et Présidente de l'association Protection Sahel.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2023/21, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, et le document S/2023/36, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

M. Wane : Je m'adresse au Conseil à un moment particulier dans les efforts collectifs visant à promouvoir durablement la paix et la sécurité au Mali. À cet égard, trois aspects méritent d'être soulignés.

Premièrement, nous sommes à mi-chemin du cycle du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) tel que renouvelé en juin dernier, avec l'accent mis sur le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix, le soutien au processus de transition et le soutien à la stabilisation des régions du centre du Mali.

Deuxièmement, le Mali débute une année critique sur la voie du retour à l'ordre constitutionnel, avec plusieurs scrutins prévus à partir de mars.

Et enfin, nous venons de conclure l'examen stratégique de la Mission, tel que demandé par le Conseil, avec des propositions sur la voie à suivre.

Dans ce contexte, cette séance revêt une importance renouvelée. Elle permettra d'examiner les développements des trois derniers mois, en ayant à l'esprit la performance d'ensemble de la Mission et les trajectoires qui pourraient être envisagées, après une présence de près de 10 ans au Mali. Je suis reconnaissant de l'opportunité qui m'est donnée de faire une communication à ce stade et j'apprécie le soutien continu du Conseil à la MINUSMA.

Lors de ma dernière intervention devant le Conseil (voir S/PV.9154), j'avais souligné la complexité de l'environnement sécuritaire. Au cours des derniers mois, la situation est restée complexe, en particulier dans le Centre et dans la zone des trois frontières entre le Mali, le Burkina Faso et le Niger. Les activités du Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans – JNIM) et de l'État islamique du Grand Sahara (EIGS) continuent d'entretenir l'insécurité à Gao et à Ménaka, tandis que les autres régions du nord du Mali sont gravement touchées par le déplacement des populations affectées.

Deux aspects méritent d'être soulignés ici. Premièrement, les affrontements entre le JNIM et l'État islamique, comme cela a été observé en divers endroits en décembre et en janvier, notamment dans le cercle d'Ansongo, dans la région de Gao, et dans la zone d'Anderamboukane, dans la région de Ménaka. Deuxièmement, la poursuite des attaques délibérées de l'État islamique et du JNIM contre les civils. Entre autres exemples, on peut citer le blocus du village de Tessit, dans le cercle d'Ansongo, au mois de décembre, et les attaques qui ont été menées par des extrémistes affiliés au JNIM contre le village d'I-n-Tillit, dans le cercle d'Ansongo, en janvier. Des pressions similaires exercées par les extrémistes sur les civils ont été observées dans la région de Ménaka.

Dans le centre du Mali, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont intensifié leurs efforts, ce qui a permis une amélioration dans certaines localités et une diminution du nombre d'incidents de sécurité. Cela dit, les groupes extrémistes conservent la capacité de mener des opérations coordonnées et complexes, comme en témoignent les attaques revendiquées par le JNIM dans le cercle de Ténenkou, dans la région de Mopti, et dans le cercle de Macina, dans la région de Ségou,

le 10 janvier. En 2022, la région de Mopti est la région qui a connu le plus grand nombre d'incidents et la plus grande proportion de victimes.

Du fait de la persistance des défis sécuritaires, le nombre de déplacés internes reste élevé. Au mois de décembre 2022, il s'élevait à un peu plus de 410 000 personnes. Au total, 8,8 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, soit une augmentation de 17 % comparé au début de l'année 2022. Deux millions d'enfants de moins de 5 ans restent affectés par la malnutrition aiguë. La sécurité du personnel humanitaire est une préoccupation majeure : en 2022, plusieurs incidents ont touché le personnel humanitaire, dont cinq travailleurs humanitaires, qui ont été malheureusement tués dans les régions de Kayes, Ménaka et Ségou. La nécessité de mobiliser des ressources supplémentaires est tout aussi importante. À ce jour, seuls 38 % des 686 millions de dollars demandés dans le cadre du plan de réponse humanitaire pour l'année 2022 ont été obtenus.

Au cours du dernier trimestre, la MINUSMA a continué à déployer des efforts soutenus pour protéger les civils malgré l'environnement difficile dans lequel elle opère et les lacunes capacitaires importantes auxquelles elle est confrontée. Et ce, évidemment, en appui et en complément aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Entre autres activités, je voudrais relever qu'à Ménaka, les patrouilles de jour et de nuit se poursuivent en coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes ; et à Gao, de nouveaux plans sont mis en œuvre avec nos partenaires maliens pour renforcer la protection des sites de personnes déplacées dans la périphérie de la ville, sites qui ont fait l'objet d'attaques de la part d'éléments extrémistes, tout récemment à la fin du mois de décembre et au début du mois de janvier. Nos opérations se poursuivent également dans d'autres régions du Mali où nous sommes déployés.

Dans la période à venir, la capacité de la MINUSMA de contribuer plus efficacement à l'amélioration de la situation sécuritaire en appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes dépendra de plusieurs facteurs. Le premier facteur a trait à la mise à disposition des capacités requises et au remplacement en temps voulu des pays fournisseurs de contingents qui ont décidé de quitter la Mission. Il est encourageant de constater que des moyens aériens supplémentaires provenant de l'Inde, du Bangladesh et du Pakistan devraient être déployés à Tombouctou, à Gao et à Mopti, respectivement, dans les mois à venir. En outre, l'unité d'hélicoptères pakistanaise actuellement basée à Tombouctou sera transférée à Mopti.

Nous travaillons également avec les autorités maliennes pour la mise à disposition d'un terrain afin de permettre le déploiement de l'unité de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, promise de longue date par la Chine. Des efforts sont en cours pour remplacer les unités qui quittent la Mission ou qui prévoient de le faire. Je ne saurais trop insister sur l'importance de ces efforts, car le nombre total d'effectifs concernés représente 17 % de l'effectif total autorisé de la Mission.

Deuxièmement, il est nécessaire de renforcer la coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, conformément aux dispositions pertinentes du mandat et au protocole d'accord de novembre 2017 entre la MINUSMA et le Mali. C'est également une préoccupation que les autorités maliennes ont soulevée. L'utilisation judicieuse des ressources et des capacités existantes, que ce soient des capacités maliennes ou des capacités de la MINUSMA, est primordiale, notamment pour la protection des civils. Tout au long de la période sous revue, nous avons maintenu une interaction continue avec les autorités maliennes sur cette question. Le 18 janvier, la Mission a eu des discussions approfondies avec l'état-major de l'armée malienne en vue de renforcer les mécanismes conjoints de planification et de coordination. Je forme l'espoir d'un suivi diligent et concret, qui nous permettra d'avancer sur cette question importante.

Enfin, le respect de la liberté de mouvement, conformément à l'accord sur le statut des forces, est une nécessité absolue. Plus spécifiquement, je voudrais insister sur l'importance que revêtent les vols de renseignement, de surveillance et de reconnaissance pour la sécurité et la sûreté de nos casques bleus, ainsi que pour l'exécution de notre mandat de protection des civils. Nous continuons à travailler avec les autorités maliennes, en nous appuyant sur la nouvelle procédure convenue le 15 novembre dernier, et sur les discussions qui ont eu lieu subséquentement, dont la plus récente date du 18 janvier, pour que nous parvenions à un accord durable en ce qui concerne l'autorisation des vols de nos drones.

Comme cela a été dit à plusieurs reprises, la lutte contre le terrorisme comporte nécessairement une composante militaire et sécuritaire. Cependant, pour réussir, ces opérations doivent être ancrées dans une approche globale, qui s'attaque aux défis institutionnels, de gouvernance et socioéconomiques qui constituent un terrain fertile pour la propagation de l'extrémisme violent. La stratégie de stabilisation des régions du Centre, adoptée par le Gouvernement malien en août

dernier, est un pas important à cet égard. L'accent doit maintenant être mis sur sa mise en œuvre résolue. Pour sa part, la MINUSMA a renforcé sa collaboration avec le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali et soutient l'opérationnalisation des comités de gouvernance régionaux prévus par la stratégie. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, nous avons aligné nos activités sur les priorités définies par le Gouvernement malien.

Le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire dans la conduite des opérations militaires et l'obligation de reddition de comptes en cas de violations sont de la plus haute importance pour faire efficacement face au fléau du terrorisme et de l'extrémisme. À cet égard, la Mission a maintenu le dialogue avec les autorités maliennes et a continué à fournir un soutien technique et en termes de renforcement des capacités.

En 2022, la Mission a organisé 122 sessions de formation et de sensibilisation pour un peu plus de 3 000 éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes, dont 563 femmes. La promulgation par le Président de la transition d'une loi fixant les modalités d'indemnisation des dommages résultant de violations graves des droits de l'homme est une mesure bienvenue ; il importe de s'en féliciter. Dans le même ordre d'idées, je voudrais relever la condamnation, le 24 janvier, par la Cour d'assises de Bamako, d'un individu pour une attaque terroriste en février 2019 qui avait entraîné la mort de trois Casques bleus.

La dernière évaluation de la situation des droits de l'homme pour la période considérée a révélé que le nombre global de violations a légèrement diminué et que les groupes terroristes en étaient les principaux auteurs. La MINUSMA continuera à enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et, à cette fin, nous comptons sur la pleine coopération des autorités maliennes.

Je relève, pour m'en féliciter, la rencontre entre le Ministre des affaires étrangères du Mali et le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, qui a permis une discussion constructive sur la situation des droits de l'homme et les obligations du Mali en la matière, y compris à travers un renforcement de la coopération et de la collaboration existantes.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le Mali est à moins de deux mois du référendum constitutionnel qui marquera le premier d'une

série de scrutins qui devraient aboutir au rétablissement de l'ordre constitutionnel en mars 2024. Les autorités maliennes continuent de se montrer déterminées à organiser les scrutins en temps voulu, comme en témoignent la mise en place des structures centrales de la nouvelle Autorité indépendante de gestion des élections, après l'adoption d'une nouvelle loi électorale, en juin 2022, l'élaboration d'un avant-projet de constitution et la mise à jour de la liste électorale d'octobre à décembre, même si le taux d'inscription est resté faible.

Cependant, plusieurs défis demeurent, en particulier la pleine mise en service de la nouvelle Autorité indépendante de gestion des élections, qui suppose la mise en place de bureaux locaux dans tout le pays, ainsi que l'achèvement du processus de révision constitutionnelle en cours.

Sur ce dernier point, il convient de mentionner qu'en décembre, au vu des réactions de diverses parties prenantes, le Président de la transition a mis en place un comité composé de 51 membres, chargé de mettre la dernière main au projet et de garantir une adhésion suffisante au sein de la société malienne. Entre-temps, les autorités de transition ont mené une série de consultations avec les partis politiques et la société civile pour discuter de divers aspects liés aux préparatifs du référendum constitutionnel et d'autres élections. Ces initiatives doivent être encouragées et appuyées, car l'inclusion et le consensus sont indispensables au succès global du processus de transition.

Deux autres aspects détermineront la trajectoire du processus électoral. Le premier est la disponibilité des ressources financières et logistiques nécessaires. À ce jour, seules 60 % des ressources requises pour le panier de fonds de l'ONU en faveur de l'appui électoral ont été mobilisées. J'encourage les partenaires internationaux à accompagner davantage le Mali dans cette entreprise essentielle. Pour sa part, la MINUSMA, notamment en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, apporte un soutien technique et logistique au processus électoral. Des mesures sont actuellement prises pour accroître ce soutien. Le second aspect est l'évolution des conditions de sécurité, qui touchent toutes les étapes du cycle électoral. La MINUSMA apportera tout l'appui possible aux autorités maliennes dans leurs efforts pour assurer la sécurité du processus électoral.

Mon dernier exposé au Conseil avait pour toile de fond le nouvel élan imprimé à la mise en œuvre du processus de paix, à la suite de la réunion décisionnelle de haut niveau entre les parties maliennes, en août, et de

la session ministérielle du Comité de suivi de l'Accord qui a suivi, en septembre. Non seulement les parties ont approuvé la proposition du Gouvernement visant à intégrer 26 000 combattants dans les structures de l'État, y compris les Forces de défense et de sécurité, mais elles sont également convenues de créer une commission ad hoc pour régler la question en suspens des grades et des rangs des hauts responsables des mouvements signataires. Le mandat de la commission ad hoc a été approuvé, et la MINUSMA s'est engagée à apporter le soutien nécessaire à ses activités. De surcroît, les mouvements ont obtenu des sièges au sein de la commission ad hoc créée par le Président de la transition pour parachever la rédaction du projet de constitution, de façon à ce que les réformes institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'accord de paix soient prises en compte.

Malheureusement, au cours des deux derniers mois, de nouveaux défis se sont présentés en raison du désaccord sur le niveau de participation du Gouvernement aux sessions ordinaires du Comité de suivi de l'Accord et d'autres questions connexes. Cette situation a conduit les mouvements signataires à décider, en décembre 2022, de suspendre leur participation au processus de paix.

La MINUSMA, ainsi que les autres membres de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie, ont tout mis en œuvre pour promouvoir le dialogue entre les parties signataires afin de surmonter les difficultés actuelles. En décembre 2022, je suis allé à Alger pour m'entretenir avec le Ministre des affaires étrangères, Ramtane Lamamra, qui s'est ensuite rendu au Mali pour mener des consultations avec les autorités maliennes. Des discussions de suivi se sont tenues à Alger, avec une visite du Ministre malien des affaires étrangères et du Ministre malien de la réconciliation nationale à la mi-janvier. Il y a quelques jours, j'ai rencontré le Ministre malien de la réconciliation nationale pour échanger nos vues sur la marche à suivre. Des consultations ont également eu lieu avec les mouvements signataires.

J'encourage les parties à ne ménager aucun effort pour venir à bout des obstacles actuels et accomplir des progrès décisifs dans la mise en œuvre de l'accord de paix. Ce sont elles, en fin de compte, qui sont responsables au premier chef de la réussite de ce processus. La transition en cours offre une occasion unique de promouvoir l'Accord, une occasion qui ne peut pas, et ne doit pas, être gâchée.

Je profite de ce moment pour me féliciter de l'engagement sans faille de l'Algérie et de son rôle dans les efforts déployés pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Je

rends aussi hommage aux autres membres de l'équipe de médiation internationale pour leur contribution.

Je conclurai mon intervention en soulignant que la situation au Mali continue de mériter une attention et une mobilisation soutenues, notamment de la part du Conseil de sécurité. Cela fait maintenant près de 10 ans que la MINUSMA est déployée au Mali. Au cours de cette période, la Mission a engrangé des réalisations notables, mais les objectifs fixés par le Conseil ne sont pas encore pleinement atteints et le contexte a considérablement évolué. À cet égard, l'examen demandé par le Conseil donne l'occasion au Mali et aux autres membres de la communauté internationale de déterminer la meilleure manière de procéder. Tandis que le Conseil examine les recommandations du Secrétaire général, il convient de garder à l'esprit que la stabilisation du Mali est essentielle non seulement pour le pays lui-même, mais aussi pour l'ensemble de la région.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wane de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Dicko.

M^{me} Dicko : Intervenir devant le Conseil de sécurité comme membre de la société civile est non seulement un privilège pour ma modeste personne, mais surtout une grande responsabilité, celle de porter la voix des sans-voix, la voix des filles et des fils du Mali, mon pays dont je suis fière.

Le Mali continue de faire face à des défis complexes. La menace des groupes terroristes est toujours présente et touche aujourd'hui les quatre coins du pays. Les attaques visant les Forces de défense et de sécurité maliennes s'étendent de plus en plus dans le sud du pays, notamment dans les régions de Sikasso, de Koulikoro, de Koutiala et de Kayes, et même aux alentours de la ville de Bamako. D'autres attaques, dont certaines par engins explosifs improvisés, visent les véhicules de transport en commun, les convois logistiques et humanitaires, et même les Casques bleus.

Les groupes terroristes et d'autres groupes similaires enlèvent et exécutent des personnes, empêchent les paysans de mener leurs activités, incendient des récoltes et privent les communautés locales de leurs moyens de subsistance ou les obligent à quitter leurs villages. Selon les statistiques de la Matrice de suivi des déplacements des populations au Mali, 412 387 Maliens, soit près de 80 000 ménages, sont des déplacés internes, dont 54 % de femmes. À ces chiffres, il faut ajouter près de 200 000 réfugiés maliens répartis dans les pays de la sous-région.

Les femmes sont les premières victimes de cette situation. Elles s'occupent de leurs enfants, alors que leurs époux sont en fuite ou ont disparu. Elles errent dans la brousse et ne savent pas exactement où aller. Elles bravent les intempéries et dorment dans des abris de fortune. Elles subissent toutes sortes de violences, y compris celles liées au conflit. Celles qui ont pu gagner les grandes agglomérations dans le nord et le centre du pays sont en plus victimes de préjugés, ne bénéficient d'aucune assistance et n'ont aucun espoir ni aucune opportunité parce que les moyens de réponse sont limités.

Cette situation est aggravée par l'insécurité alimentaire qui résulte à la fois des conflits, des changements climatiques et du retrait forcé de certains acteurs humanitaires qui appuyaient des projets et des initiatives humanitaires et de développement.

L'armée malienne a multiplié ses opérations militaires pour lutter contre les terroristes. En revanche, ces opérations militaires devraient être régulièrement réévaluées au regard des résultats mitigés constatés par rapport aux droits de l'homme. En effet, qu'on se le dise, la présence des partenaires militaires russes aux côtés de nos forces armées maliennes, dont la bravoure est à saluer, est loin de faciliter les choses. Ces acteurs sont impliqués dans la commission de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Ces violations ont été documentées par des organisations de la société civile du Mali et ont été reflétées dans des rapports officiels, notamment du Secrétaire général de l'ONU et de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que d'autres organisations indépendantes et crédibles. De plus, au cours de ces opérations visant aussi à s'attaquer aux sources de financement du terrorisme, ces acteurs s'en prennent systématiquement aux biens des populations civiles et aux objets de valeur et dépossèdent les communautés de leur bétail, qui constitue un patrimoine culturel ayant une valeur économique considérable.

Ainsi, j'invite les autorités maliennes à se désolidariser de ces actes qui pourraient constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et à prendre des mesures préventives afin de décourager leurs auteurs, quels qu'ils soient, et de rassurer tout le monde. J'appelle par la même occasion les autorités judiciaires à prendre des mesures concrètes pour poursuivre les présumés auteurs de ces crimes, ainsi que les auteurs des actes de violence sexuelle et de violence liée au conflit mentionnés dans le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali du 6 janvier (S/2023/21).

L'armée malienne s'est davantage équipée. Pour une meilleure transparence, il est souhaitable que les autorités rassurent les Maliens sur les dépenses actuelles d'acquisition d'équipements militaires importants qui permettent de moderniser notre armée et de la rendre professionnelle, et qu'elles prennent en compte la nécessité d'équilibrer la répartition du budget national par rapport aux autres secteurs essentiels, notamment l'éducation et la santé.

S'agissant du processus et du contexte préélectoral, je me réjouis de la volonté politique des autorités de respecter le chronogramme des échéances électorales. À cet égard, je souhaiterais plaider pour le respect des libertés publiques et de l'espace démocratique garantis par la Constitution afin de permettre aux filles et fils du Mali de s'exprimer librement pendant le processus que nous voulons inclusif, transparent et crédible.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger n'a pas connu d'avancée significative vu que la participation des femmes est restée insignifiante. Malgré l'adoption de la loi sur les quotas de 30 %, considérée comme une victoire majeure, les attentes restent entières. Les femmes maliennes souhaitent jouer un plus grand rôle dans les aspects de la mise en œuvre de l'accord de paix, notamment à travers les différents mécanismes.

Je voudrais saluer le dénouement heureux dans l'affaire des 49 militaires ivoiriens qui ont été graciés par le Président de la transition après avoir été lourdement condamnés par la justice malienne. Cette mesure encourageante s'inscrit dans la voie de la normalisation des relations avec les voisins et du règlement des contentieux bilatéraux par une diplomatie responsable. J'exhorte la communauté internationale et tous les partenaires à accompagner le Mali dans les réformes déjà entamées, mais surtout à explorer les opportunités de développement durable car, en l'absence d'un véritable développement au Sahel, le phénomène du terrorisme et l'insécurité demeureront le quotidien des Maliens.

J'invite les autorités maliennes à mobiliser les moyens et à trouver des alternatives de partenariat avec les acteurs humanitaires en faveur des déplacés internes, dont le nombre ne cesse de croître du fait de l'insécurité, et à s'intéresser à la réouverture des classes dans les zones affectées. J'invite les autorités à renforcer la collaboration avec la MINUSMA et à capitaliser les acquis des effectifs et moyens logistiques disponibles pour la protection des civils et la lutte contre le terrorisme, à travers un partenariat coordonné et sincère. Enfin, j'invite les

autorités à assurer une protection plus équitable de toutes les communautés, à condamner publiquement toute instrumentalisation ou stigmatisation sur l'appartenance ethnique et à renforcer le dialogue avec les communautés affectées pour apaiser les tensions et les conflits existants.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} Dicko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Broadhurst Estival (France) : Je remercie le Représentant spécial El-Ghassim Wane ainsi que M^{me} Aminata Cheick Dicko pour leurs interventions. Je souhaite la bienvenue au Ministre des affaires étrangères du Mali.

La communauté internationale doit accorder toute l'attention nécessaire à la situation au Mali, et plus largement au Sahel. L'examen stratégique sur l'avenir de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui a été présenté par le Secrétaire général, nous en donne l'occasion. J'aimerais tout d'abord souligner la qualité et la lucidité du constat qui a été dressé par le Secrétaire général dans cet examen stratégique. La MINUSMA est, je le rappelle, le principal instrument déployé par la communauté internationale en soutien au Mali, avec comme objectifs principaux la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, la protection des civils et l'appui à la transition. Les efforts et les sacrifices qui ont été consentis à travers la MINUSMA sont majeurs : 13 000 Casques bleus, dont 180 ont perdu la vie en 10 ans, et un budget annuel de 1,2 milliard de dollars.

Mais, comme le rappelle le Secrétaire général, au Mali comme ailleurs, une opération de maintien de la paix ne peut être efficace sans perspective politique crédible et sans la coopération sincère de l'État hôte. Or, le Secrétaire général le constate : la mise en œuvre de l'Accord d'Alger est au point mort, les restrictions dans le champ politique sont inquiétantes pour la poursuite de la transition, la situation sécuritaire est fortement dégradée et les entraves à la liberté d'action et au mandat de la MINUSMA se sont gravement multipliées. Le Secrétaire général relève en outre la présence de mercenaires de la société Wagner, présence connue de tous et présence reconnue par les autorités russes. Leur présence se traduit par des exactions régulières contre les populations civiles maliennes et par des entraves croissantes à la MINUSMA. Cela n'est pas acceptable.

Sur la base de ce constat très clair, le Secrétaire général tire des conclusions utiles pour l'avenir. Ainsi, le Secrétaire général liste les paramètres indispensables pour que la MINUSMA puisse poursuivre sa mission : la mise en œuvre de l'Accord d'Alger, qui reste le principal instrument pour une réconciliation durable ; la poursuite de la transition politique, qui doit se dérouler selon le calendrier agréé avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ; la liberté de mouvement et d'action de l'ensemble des moyens de la MINUSMA ; et enfin, la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA dans toutes ses composantes, y compris le volet droits de l'homme. Ces paramètres doivent se traduire par des gestes concrets des autorités maliennes de transition. Cela est d'autant plus urgent que plusieurs fournisseurs de troupes importants, nous l'avons entendu, ont déjà fait le choix de se retirer de la MINUSMA, qui risque ainsi d'être progressivement vidée de sa substance, à la fois de l'extérieur du fait des contraintes qui pèsent sur elle, mais aussi de l'intérieur du fait de l'affaiblissement de certaines de ses capacités critiques.

Les prochains mois seront donc décisifs pour le futur de la MINUSMA. Comme le souligne le Secrétaire général, le statu quo n'est donc pas une option. Toutes les options ont été mises sur la table. Ces options devront être discutées avec l'ensemble des parties prenantes : les acteurs maliens en premier lieu, l'Algérie en tant que chef de file de la médiation internationale, la CEDEAO, l'Union africaine, les pays voisins, les fournisseurs de contingents et les contributeurs financiers. Le Conseil de sécurité doit aborder cette discussion avec un esprit ouvert. L'avenir du Mali et l'avenir de la MINUSMA dépendent des autorités maliennes de transition. Sans engagements clairs et sans gestes concrets, il ne sera pas possible de renouer la confiance et de rétablir une véritable dynamique de partenariat.

Au-delà du Mali, nous devons également repenser notre approche collective au Sahel. C'est dans cet esprit que nous avons contribué aux travaux du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, qui a été missionné par l'ONU et l'Union africaine. Le moment venu, sur la base des propositions qui seront formulées, nous devons être en mesure d'y répondre, sur tous les plans.

M^{me} Nusseibeh (Émirats arabes unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial El Ghassim Wane de l'exposé qu'il a présenté aujourd'hui. Nous remercions la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) du travail

qu'elle accomplit dans des circonstances extrêmement difficiles. Je remercie M^{me} Aminata Cheick Dicko pour sa contribution, et je salue la participation à la présente séance de S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Tout d'abord, je voudrais prendre un moment pour rendre hommage à la famille de la MINUSMA pour les sacrifices qu'elle consent chaque jour. Nous rendons hommage aux soldats de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous devons également garder en mémoire les dizaines de milliers de civils tués et déplacés par l'extrémisme et la violence dans le nord, le centre et maintenant aussi le sud du pays. Nous devons nous efforcer de nous acquitter de notre responsabilité en tant que Conseil et veiller à ce que le Mali en sorte plus résilient, plus stable et plus inclusif.

L'examen stratégique de la MINUSMA représente une avancée bienvenue qui aidera le Conseil à adapter le mandat de la Mission aux besoins sur le terrain. Nous apprécions à sa juste valeur l'occasion qui nous est offerte d'examiner les options présentées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2023/36), car le statu quo n'est plus une option pour la MINUSMA ou le Conseil. Cet examen, ainsi que le rapport à venir du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel et d'autres initiatives régionales, seront utiles au Conseil alors qu'il réfléchit à l'avenir de la MINUSMA et continue de fournir un appui au peuple malien.

Après plus d'une décennie de présence de l'ONU au Mali, la situation reste alarmante. S'il est vrai qu'il n'y a pas de solution facile aux problèmes auxquels le pays est confronté, la communauté internationale ne peut pas et ne doit pas échouer. L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 a défini le cadre qui permettra d'instaurer la paix au Mali, et il est nécessaire de s'appuyer sur cette base. Nous encourageons toutes les parties à continuer d'œuvrer résolument et avec détermination à son application. Plus précisément, il convient de veiller à ce que les processus électoral et constitutionnel progressent. Nous saluons le rôle constructif de l'Algérie à cet égard.

Il est essentiel de maintenir les voies de communication ouvertes et de créer un espace de dialogue au Conseil de sécurité, dans la région et au Mali. À cette fin, nous prenons acte des mesures positives prises en faveur de la coopération régionale, notamment le retour des membres des forces ivoiriennes. Les relations de bon voisinage seront essentielles pour surmonter

les défis interdépendants du Mali et de la région. La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et la MINUSMA restent des partenaires clefs dans l'appui aux efforts nationaux d'édification de l'État. À la lumière des problèmes complexes auxquels le Mali reste confronté, je tiens à souligner trois points essentiels.

Premièrement, étant donné que l'extrémisme continue de gagner du terrain, une riposte globale s'impose. Au Mali, les extrémistes exploitent les vulnérabilités déjà présentes au sein des communautés et dénaturent la religion pour radicaliser et recruter des membres. Ces défis politiques et sociaux sont inextricablement liés à la dégradation des conditions de sécurité et doivent être traités en conséquence. Pour être efficaces, les opérations de lutte contre le terrorisme doivent aller de pair avec l'extension de l'autorité de l'État et la fourniture de services de base. La présence croissante des autorités de l'État dans le nord et le centre du Mali peut, par exemple, contribuer à la mise en œuvre de politiques qui permettront de protéger la population, de répondre à ses besoins fondamentaux et d'instaurer un environnement dans lequel l'extrémisme ne peut prospérer. Cela doit constituer une priorité stratégique pour la Mission, et il incombe au Conseil d'agir de manière à compléter les efforts régionaux de lutte contre le terrorisme.

Deuxièmement, le coût humain de la violence est inacceptable. Nous ne pouvons fermer les yeux sur la crise humanitaire complexe que l'insécurité est en train d'exacerber, notamment au travers de ses conséquences profondes sur les femmes et les enfants. Le tissu social du Mali se déchire et l'avenir du pays est en péril. Plus de 587 000 enfants pâtissent encore de la fermeture de 1 950 écoles. Alors que nous nous concentrons sur les besoins urgents, nous devons nous assurer qu'en plus des réponses les plus immédiates, nous donnons également la priorité à la planification à moyen et long terme. Cela permettra de jeter les bases de la reconstruction d'un Mali plus résilient et durable.

Troisièmement, s'agissant de l'examen et de la configuration future de la MINUSMA, nous attendons avec grand intérêt de collaborer de manière constructive avec toutes les parties prenantes concernées. La décision du Conseil ne doit pas se résumer au plus petit dénominateur commun de nos positions respectives, mais plutôt imprimer un élan fort, axé sur les résultats, en faveur du peuple malien. Pour cela, il convient d'accorder une place centrale à la collaboration avec les parties prenantes africaines pour relever les défis auxquels le Mali et la région sont confrontés.

Enfin, les Émirats arabes unis continueront à appuyer tous les efforts déployés en vue de préserver la stabilité et la paix et d'apaiser les souffrances du peuple malien. Le Conseil doit rester mobilisé et donner la priorité à la stabilité et à la prospérité du pays.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Wane et M^{me} Dicko de leurs exposés instructifs. Je tiens tout d'abord à exprimer mes plus sincères condoléances au Nigéria et au Tchad qui, à eux deux, ont perdu six soldats de la paix déployés au sein de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) depuis la dernière fois que le Conseil de sécurité s'est réuni pour discuter de la Mission (voir S/PV.9200). Nous rendons hommage aux sacrifices consentis par les femmes et les hommes courageux qui risquent leur vie pour le peuple malien et la perspective de la paix. Nous nous faisons l'écho de la profonde préoccupation exprimée par le Secrétaire général quant à la gravité et à la fréquence sans précédent de la violence au Mali et condamnons les attaques effroyables perpétrées par des groupes terroristes contre des civils, les forces de sécurité maliennes et le personnel de la MINUSMA. Nous sommes particulièrement alarmés par les conséquences désastreuses du conflit sur la sécurité et les moyens de subsistance des femmes et des filles dans le pays.

Bien qu'il soit encourageant d'entendre que la MINUSMA continue de s'acquitter de son mandat de diverses manières, nous sommes extrêmement préoccupés par les importantes entraves politiques, opérationnelles et de capacité qui limitent son efficacité. Il ressort clairement de l'exposé du Représentant spécial Wane et du rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (S/2023/36) que la MINUSMA est dans une situation critique. Malheureusement, l'environnement extrêmement instable dans lequel elle opère est rendu plus dangereux encore par les restrictions que le Gouvernement de transition continue d'imposer à la Mission, qui mettent les soldats de la paix, mais aussi les civils qu'ils cherchent à protéger, inutilement en danger. Le fait que 237 demandes de vol formulées par la MINUSMA ont été rejetées ou n'ont reçu aucune réponse de la part des autorités maliennes, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport (S/2023/21), est absolument inacceptable. Cela signifie qu'à 237 occasions distinctes, le Gouvernement de transition a empêché la Mission de prévenir des attaques ou d'y répondre, d'enquêter sur des allégations de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, et d'assurer

la sûreté des convois en déplacement. Pour ne rien arranger, ces restrictions interviennent généralement là où la protection est la plus nécessaire. On peut affirmer sans exagération que ces obstructions continues constituent désormais un problème existentiel pour la Mission et une véritable crise pour le Conseil.

Une fois de plus, nous exigeons du Gouvernement de transition qu'il lève toutes les restrictions imposées à la MINUSMA et permette à l'ensemble du personnel de la Mission d'opérer librement et en toute sécurité pour s'acquitter de son mandat. Comme il est indiqué dans l'examen interne, le succès de la MINUSMA dépendra de l'appui et de la coopération qu'elle recevra du Gouvernement de transition. Les obstructions continues du mandat de la MINUSMA, auxquelles s'ajoutent les violations flagrantes de l'accord sur le statut des forces, devraient obliger le Conseil à réexaminer sérieusement son appui à la MINUSMA sous sa forme actuelle. Ces agissements empêchent la communauté internationale de se rendre compte de toute l'étendue des atteintes et des violations des droits de l'homme qui seraient perpétrées par des groupes extrémistes violents et par les Forces armées maliennes en partenariat avec les forces du groupe Wagner, soutenues par le Kremlin. Nous demandons instamment au Gouvernement de transition de coopérer avec toutes les activités de la MINUSMA en matière de droits humains, en particulier en ce qui concerne les demandes d'accès aux sites où des violations des droits humains et atteintes à ces droits auraient été commises, et appelons l'ONU à en rendre compte en toute transparence. La promotion et la protection des droits de l'homme ne sont pas un objectif politique propre à un ou à quelques États Membres, mais une priorité dont la MINUSMA a été autorisée à s'acquitter par le Conseil depuis la création de la Mission.

Les États-Unis se sont félicités de la reconnaissance par l'ONU de la présence du groupe Wagner, soutenu par le Kremlin, par une mention explicite dans l'examen stratégique interne. Nous espérons que les prochains rapports de l'ONU sur le Mali seront tout aussi francs quant à la menace que représentent les forces du groupe Wagner pour les civils maliens. Comme nous l'avons clairement indiqué la semaine dernière, le groupe Wagner est une organisation criminelle qui commet de nombreuses atrocités et atteintes aux droits humains au Mali et ailleurs. L'ONU doit être en mesure de fournir une analyse honnête et transparente du rôle déstabilisateur de ce type d'organisations criminelles dans les régions où opèrent ses missions.

Les rapports des groupes d'experts restent une source clef d'informations sur la situation au Mali. Nous tenons à renouveler l'appel lancé dans la résolution 2374 (2017), sur les sanctions existantes contre le Mali, demandant à tous les États Membres de faciliter le travail du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017), ce qui inclut la délivrance de visas en temps voulu.

En ce qui concerne la situation politique, nous saluons les progrès réalisés par les autorités de transition en matière de réforme électorale. L'appui de la MINUSMA à cet égard est indispensable et démontre que la Mission reste cruciale pour surmonter les nombreuses difficultés complexes liées au renforcement des capacités électorales, à la sensibilisation, à l'inscription des électeurs, à la mobilisation et à la sécurité sur le vaste territoire du Mali. Les États-Unis continuent d'apporter leur plein appui et leurs encouragements à la Mission et à ceux qui, au sein du Gouvernement de transition, s'efforcent de rétablir la démocratie, le régime civil et l'ordre constitutionnel.

Après avoir salué la reprise du fonctionnement du Comité de suivi de l'Accord issu du processus d'Alger l'automne dernier (voir S/PV.9154), nous avons été profondément déçus de voir ces progrès réduits à néant au cours des derniers mois. Le refus du Gouvernement de transition de coopérer au niveau adéquat a conduit à un éclatement du processus de médiation, les groupes armés signataires devant désormais négocier avec le groupe de médiation international sans la participation des autorités de transition. La récente suspension de la participation des groupes armés signataires au Comité de suivi est une source de grave préoccupation. Nous apportons notre plein appui à la MINUSMA, au Représentant spécial Wane et au Gouvernement algérien dans les efforts qu'ils déploient pour relancer le processus de médiation. Nous appelons les autorités de transition, les groupes armés signataires et les autres acteurs de la région à faire preuve d'une véritable volonté politique en prenant des mesures immédiates pour relancer les activités du Comité de suivi.

Pour terminer, je voudrais une nouvelle fois me faire l'écho du Secrétaire général en rappelant qu'étant donné le contexte actuel au Mali, le statu quo n'est pas une option. Alors que le Conseil devra le moment venu se prononcer sur le mandat de la Mission, l'avenir de la MINUSMA est également entre les mains des autorités maliennes, des parties aux accords d'Alger et des acteurs de la région, dont nous suivrons les actions de près dans les mois à venir.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Gabon, le Mozambique et mon pays, le Ghana.

Nous nous félicitons du rapport trimestriel du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2023/21) ainsi que de son rapport sur l'examen interne (S/2023/36) de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui est en cours d'examen. Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général El-Ghassim Wane de son exposé instructif, ainsi que de son engagement sans faille dans la recherche de solutions durables à la situation au Mali. Nous remercions également M^{me} Aminata Cheick Dicko de son éclairage et nous nous félicitons de la présence à cette séance du Ministre des affaires étrangères du Mali, S. E. M. Abdoulaye Diop.

Les trois membres africains du Conseil de sécurité se félicitent de la contribution positive de la MINUSMA à la stabilité du Mali et, alors que cette année marque les 10 ans de présence de la Mission dans le pays, nous appelons à apporter un appui pour consolider les acquis en aidant le peuple malien frère à relever les multiples défis auxquels il est confronté. Nous comprenons les préoccupations persistantes du Mali quant aux conditions de sécurité dans le pays et sommes convaincus que, grâce à l'appui du Conseil de sécurité et à la coopération des autorités maliennes, la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA, qui reste pertinent, aidera le peuple malien à concrétiser ses aspirations à une nation pacifique, stable et unie.

À cet égard, nous nous concerterons étroitement avec le Secrétaire général et les autres membres du Conseil sur la meilleure configuration pour la MINUSMA à l'issue du présent examen. Nous attendons avec intérêt l'étude des capacités militaires et policières que le Département des opérations de paix fera ce trimestre.

Malgré les avancées obtenues sur le volet politique, notre quête d'une paix durable pour le peuple malien doit se poursuivre sans relâche, compte tenu des problèmes politiques complexes, de l'insécurité accrue et de la situation humanitaire sans cesse dégradée qui persistent dans le pays.

En ce qui concerne la situation politique, le rétablissement de l'ordre constitutionnel demeure une condition essentielle de la paix au Mali. À cet égard, nous nous félicitons de la présentation du projet de constitution et de l'adoption de la loi électorale, qui s'inscrivent dans

les réformes plus larges à mener pour faire avancer la transition politique et donner effet à l'accord de paix issu du processus d'Alger. Toutefois, il nous semble souhaitable de se rapprocher encore des parties prenantes qui expriment des préoccupations au sujet des réformes en cours, de manière à garantir l'inclusivité et l'appropriation nationale du processus. Nous appelons instamment à appuyer le travail de la Commission de suivi du calendrier des réformes politiques et institutionnelles dans cette perspective. Nous invitons tous les signataires de l'accord de paix à rester mobilisés dans sa mise en œuvre, y compris aux fins de la bonne exécution des processus de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR). Nous insistons également sur l'importance d'un financement adéquat pour le succès des processus de DDR, qui font partie des conditions du retour à la paix et à la sécurité au Mali et dans la région.

Nous réaffirmons notre adhésion aux décisions prises par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions ordinaires et encourageons la communauté internationale à soutenir les processus nationaux, selon que de besoin, en vue de tenir l'échéance électorale de mars 2024. Nous accueillons avec satisfaction l'amélioration des relations entre le Mali et ses voisins et apprécions à leur juste valeur les efforts diplomatiques qui ont abouti à la libération des 46 soldats ivoiriens. Nous espérons que le renforcement de la solidarité régionale favorisera la coordination d'arrangements de sécurité profitables au Mali.

S'agissant de la situation en matière de sécurité, nous sommes profondément préoccupés par les attaques incessantes perpétrées par des groupes terroristes contre des cibles militaires et civiles, y compris au moyen d'engins explosifs improvisés. Nous condamnons fermement toutes les attaques de ce genre et exprimons nos condoléances et nos regrets aux familles de l'ensemble des victimes du terrorisme dans la région.

Nous restons inquiets de la présence limitée de l'État dans le centre et le nord du Mali et de la manière dont cela compromet la sécurité des populations civiles qui sont ainsi exposées aux activités des groupes terroristes. Nous saluons le rôle important que la MINUSMA joue en maintenant des effectifs dans les zones où l'État n'est que peu présent, voire dont il est absent, et notons l'incidence que le retrait des partenaires antiterroristes internationaux et de leurs moyens produit sur l'aptitude de la Mission à étirer ses ressources afin d'atteindre des endroits plus éloignés.

Nous encourageons les autorités maliennes à travailler avec la MINUSMA en vue de remédier d'urgence au problème de la mésinformation et de la désinformation, qui pèsent sur la sécurité du personnel de la Mission et sapent son efficacité sur le terrain. Nous espérons par conséquent que le Conseil pourra se mettre d'accord sur les recommandations faites par le Secrétaire général dans le rapport sur l'examen interne de la Mission, de manière à adopter des stratégies de communication novatrices pour rehausser son rôle face à une situation de sécurité complexe.

Outre la présence de la MINUSMA, nous soulignons l'utilité des mécanismes régionaux pour contribuer à la sécurité régionale, notamment la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, l'Initiative d'Accra et la Force multinationale mixte. Tout en prenant bonne note de l'augmentation des capacités du Mali en matière de sécurité, nous considérons que des efforts régionaux conjoints s'imposent pour mener les opérations antiterroristes requises jusqu'à ce que le personnel de sécurité malien soit à même d'assumer pleinement le maintien de la sécurité dans le pays.

Nous espérons que le rapport à venir du Groupe indépendant de haut niveau sur la sécurité et le développement au Sahel, dirigé par M. Mahamadou Issoufou, ancien Président du Niger, puisera dans les meilleurs éléments des initiatives régionales afin de proposer une réponse solide aux problèmes de sécurité du Sahel. Nous insistons sur notre position en faveur d'un financement adéquat, durable et prévisible pour ces mécanismes régionaux qui, fondamentalement, agissent au nom de la communauté internationale.

Nous appelons énergiquement à une action coordonnée pour contrer l'effet de contagion sur le Sahel de la crise persistante en Libye et pour gérer la menace que le retour des combattants terroristes étrangers et la prolifération des armes légères et de petit calibre font peser sur la stabilité du Mali.

La détérioration de la situation humanitaire, qui découle de l'insécurité accrue, ainsi que d'autres facteurs aggravants, comme les changements climatiques, l'insécurité alimentaire et les conditions socioéconomiques déplorables au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sont profondément préoccupants. Les facteurs aggravants, dont la menace climatique, ont non seulement des répercussions sur l'environnement, mais aussi une propension à envenimer le conflit dans le pays et la région.

La fermeture de plus de 1 000 écoles et la multiplication des cas d'exploitation sexuelle de femmes et de filles entre autres vices, sont déplorables et battent en brèche les droits humains fondamentaux des victimes. Nous encourageons les autorités maliennes à poursuivre leurs efforts de lutte résolue contre les violations des droits de leurs citoyens, notamment en menant des enquêtes sans tarder et en jugeant rapidement les coupables. Nous réitérons également l'appel du Secrétaire général en faveur d'une hausse de l'appui financier des partenaires donateurs et de la communauté internationale pour aider à répondre aux besoins des plus de 5,3 millions de personnes qui ont besoin d'aide humanitaire.

Il importe de donner la priorité à la lutte contre les causes profondes de l'instabilité dans le pays, qui sont indissociables de la dynamique régionale. Afin de combattre l'instabilité, il convient notamment d'investir davantage dans les femmes et les jeunes, de les faire participer davantage aux processus de gouvernance et de créer des emplois pour leur permettre de contribuer véritablement au développement du pays. Nous soulignons également le rôle crucial de la Commission de consolidation de la paix, notamment sa mobilisation dans les interventions de paix et de développement liées au climat, ainsi que dans la promotion des mécanismes locaux de règlement des différends.

Pour terminer, nous réaffirmons notre solidarité avec le peuple malien et notre respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de son pays. Nous estimons qu'une approche classique ne permettra pas de rétablir une paix durable au Mali. Il faut plutôt une approche multidimensionnelle et multipartite, caractérisée par une volonté politique forte de toutes les parties prenantes, y compris les autorités hôtes, l'ONU, l'Union africaine, la CEDEAO et les partenaires donateurs. Plus que jamais, nous devons tous tenir notre engagement d'aider à rétablir une paix durable pour la population du Mali.

M^{me} Frazier (Malte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial El-Ghassim Wane de son exposé complet, et M^{me} Aminata Cheick Dicko, de ses observations concrètes. Je salue également la présence du Ministre malien des affaires étrangères.

J'adresse les condoléances de Malte au Nigéria et au Tchad pour les vies perdues et remercie tous les soldats de la paix de leur service.

Nous livrons aujourd'hui un message de respect mutuel, de coopération et d'engagement pour que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue de s'acquitter efficacement de son mandat. La pertinence de la Mission dans l'exécution de ses tâches doit rester

au centre de nos efforts. Toute restriction de circulation imposée de l'extérieur à ses opérations peut faire courir un danger de mort à son personnel et aux civils. Nous espérons que la nouvelle procédure de demande de vol adoptée en novembre dernier sera un premier pas vers la levée de toutes les restrictions imposées à la Mission.

Le rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la MINUSMA (S/2023/36) constitue un point de départ solide et complet pour une réflexion critique sur l'avenir de la Mission et doit être étudié de près en cette période décisive pour le pays. Le climat qui règne actuellement au Mali est particulièrement difficile pour les soldats de la paix. Nous leur exprimons notre profonde gratitude pour leur service dans la région et condamnons avec fermeté les attaques qui les ont récemment visés. Il reste essentiel d'assurer le plus haut niveau de sûreté et de sécurité au personnel de la Mission dans l'accomplissement de son devoir. Nous tenons également à féliciter la MINUSMA de ses efforts visant à créer un environnement plus inclusif pour les policières affectées au maintien de la paix, par l'intermédiaire du Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix.

La mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger demeure capitale. Nous sommes au regret de constater que les progrès sont insuffisants à cet égard. Nous appelons toutes les parties à se concentrer sur le renforcement du dialogue et l'adoption de mesures concrètes, avec le soutien de l'opinion malienne, dans l'espoir de regagner sa confiance. Nous attendons avec intérêt les initiatives visant à relancer le processus de paix dans le cadre des travaux du Comité de suivi de l'Accord et appelons à un dialogue inclusif.

Malte se félicite de la présentation du projet de constitution. Le consensus doit rester l'élément moteur de son processus d'élaboration et d'adoption.

Nous reconnaissons que la mise en service de l'Autorité indépendante de gestion des élections est une étape positive et saluons la nomination de femmes au Conseil national de transition. Leur participation pleine, égale et véritable à toutes les instances locales et étatiques, aux dialogues locaux et au processus électoral reste d'une importance fondamentale.

Nous encourageons vivement les autorités maliennes à poursuivre leur collaboration avec la MINUSMA, la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine afin de respecter le délai pour la fin de la transition fixé à mars 2024.

Aujourd'hui, près d'une personne sur cinq au Mali a besoin d'une ou de plusieurs formes d'assistance en raison du conflit, de l'instabilité sociopolitique, des changements climatiques et d'une insécurité multiforme. L'insécurité alimentaire due aux conflits est en train de devenir une menace majeure dans une région déjà fortement touchée par les problèmes liés au climat, tels que la baisse des précipitations et la désertification. Les conséquences humanitaires des conflits et des changements climatiques vont aggraver les inégalités existantes, à mesure que la violence et la perte des moyens de subsistance exacerbent le cycle des déplacements forcés et des privations. Nous appelons tous les acteurs à respecter et à faciliter un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave au Mali. Aujourd'hui plus que jamais, il est essentiel que les travailleurs humanitaires puissent atteindre les personnes les plus démunies lorsqu'elles en ont le plus besoin.

Nous sommes vivement préoccupés par la prolifération des actes de violence et des atteintes aux droits de l'homme commis contre des civils par des groupes armés et des sociétés militaires privées, telles que le groupe Wagner. Les violences sexuelles et fondées sur le genre contre les femmes et les filles et liées aux conflits ainsi que le nombre alarmant d'incidents graves visant des enfants sont déplorables.

Malte condamne fermement toutes les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire ainsi que les atteintes à ces droits. Ces actes odieux doivent cesser immédiatement, et nous nous félicitons de l'appui apporté par la MINUSMA à l'action menée par le secteur de la justice en réponse aux violences sexuelles liées aux conflits. Nous appelons les autorités maliennes à garantir l'application du principe de responsabilité et un environnement sûr où la population peut être protégée.

Malte réaffirme son appui aux travaux menés par le Représentant spécial et par la MINUSMA. La voie à suivre dépend véritablement d'une approche reposant sur la confiance et le respect mutuels entre toutes les parties prenantes.

M^{me} Dautllari (Albanie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Représentant spécial Wane de son exposé aujourd'hui et saluer le travail important accompli par le personnel et les soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui opèrent dans des conditions très difficiles. J'adresse également mes remerciements à M^{me} Dicko pour sa franche évaluation de la situation et souhaite la bienvenue à la présente séance au Ministre Diop.

La situation politique et sécuritaire au Mali a connu des défis et des revers importants. La crise socio-économique s'est aggravée, les besoins humanitaires ont augmenté, l'espace civique s'est rétréci et le nombre de personnes déplacées continue d'augmenter, les femmes et les enfants étant les plus touchés.

Nous accueillons avec satisfaction la libération des soldats ivoiriens par les autorités maliennes et les efforts diplomatiques déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'ONU et d'autres acteurs. Comme l'a mentionné la représentante de la société civile, ces efforts sont très importants en ce qui concerne les relations régionales.

La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la coordination avec tous les acteurs concernés jouent un rôle essentiel dans ce processus. Dans ce contexte, la mise en œuvre du calendrier électoral dans les délais convenus avec la CEDEAO doit être une priorité pour faciliter une transition démocratique. Nous engageons vivement les autorités maliennes à concentrer leurs efforts pour faire avancer les questions législatives en souffrance et le processus constitutionnel, notamment en créant un organe unique de gestion législative. Nous saluons l'appui apporté par la MINUSMA à ce processus.

La menace croissante de l'extrémisme violent et du terrorisme est alarmante. Nous craignons que, si on n'y remédie pas correctement, l'évolution du dispositif de sécurité au Mali risque de créer des vides sécuritaires susceptibles de déstabiliser le pays et la région. À cet égard, il est à redouter que la présence du groupe Wagner ne constitue une menace grave pour la sécurité des soldats de la paix et des civils. Comme l'a souligné le Secrétaire général, la MINUSMA a documenté de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire lors d'opérations militaires auxquelles participaient des membres du personnel de sécurité étranger appartenant au groupe Wagner. Nous condamnons ces actes et exhortons les autorités maliennes à réévaluer leur partenariat et à publier les conclusions des enquêtes en cours.

Par ailleurs, nous regrettons la décision des mouvements signataires de suspendre leur participation au Comité de suivi de l'Accord et soulignons l'importance de l'accord de paix pour stabiliser la situation. Nous appelons à renforcer le dialogue et la coordination entre les parties prenantes concernées afin de mettre en œuvre l'Accord et de parvenir à une paix durable au Mali.

Nous sommes également vivement préoccupés par les restrictions persistantes auxquelles la MINUSMA continue d'être confrontée, notamment en ce qui concerne les mouvements terrestres et aériens et les refus opposés aux demandes de vol, en particulier dans les zones où sont menées des opérations de lutte contre le terrorisme. L'examen indique clairement que la Mission ne peut pas se contenter du statu quo. Les autorités maliennes doivent collaborer avec la MINUSMA et permettre à la Mission d'opérer en toute sécurité et librement, sans obstacles, conformément à son mandat, y compris dans le cadre de la surveillance du respect des droits de l'homme.

L'Albanie se félicite de l'examen interne détaillé de la MINUSMA par le Secrétaire général, que nous considérons comme une bonne base pour entamer nos débats sur l'avenir de la Mission. Nous saluons les travaux de préparation de l'examen effectués par l'ONU, en consultation avec les autorités maliennes, comme l'a mentionné le Représentant spécial, qui sont essentiels compte tenu de l'importance de la présence de la MINUSMA au Mali et de la nécessité de renforcer la Mission pour qu'elle puisse mieux s'acquitter de son mandat.

Enfin, nous attendons avec intérêt de dialoguer avec les membres du Conseil et les parties prenantes concernées dans les mois à venir afin de définir le meilleur plan d'action pour la MINUSMA et le peuple malien.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Wane de son exposé.

Je me joins aux autres orateurs pour exprimer nos plus sincères condoléances à la suite du décès, en décembre, de deux soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous saluons le dévouement de tout le personnel de la Mission et condamnons toute attaque contre les soldats de la paix.

Je voudrais commencer par souligner que le Royaume-Uni reste déterminé à apporter son appui au peuple malien, comme nous le faisons par le biais de l'aide humanitaire, de l'aide à la stabilisation et de l'aide au développement, et comme nous l'avons fait grâce à nos contributions à la MINUSMA. Le peuple malien mérite l'appui de la communauté internationale pour relever les défis auxquels il a été confronté ces dernières années. Dans ce contexte, nous saluons la publication du rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la MINUSMA (S/2023/36) et remercions le Secrétariat et la Mission de tous les efforts qu'ils ont déployés. J'ai trois observations à faire sur le rapport.

Premièrement, nous partageons l'avis du Secrétaire général, qui a également été exprimé par d'autres orateurs aujourd'hui, selon lequel le statu quo n'est plus une option. La Mission ne peut pas rester dans la situation actuelle, caractérisée par des restrictions qui entravent ses opérations et l'absence de pleine coopération de la part des autorités du pays hôte. La sûreté et la sécurité des soldats de la paix sont en jeu, ainsi que la réputation de l'ONU, si elle n'est pas en mesure de s'acquitter efficacement de son mandat et de faire respecter les principes des Nations Unies, notamment en matière de droits de l'homme.

Deuxièmement, nous convenons que la réalisation des quatre paramètres énoncés dans l'examen est essentielle à la viabilité continue de la Mission. Nous devons voir des progrès tangibles en matière de transition politique et un renouvellement de l'engagement et du dialogue sur l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, y compris une voie à suivre en matière de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Nous exhortons les autorités maliennes à respecter l'accord sur le statut des forces, tout en garantissant la liberté de circulation des soldats de la paix. Nous espérons que la Mission bénéficiera d'un plus grand accès pour pouvoir enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme.

Troisièmement, nous devons réévaluer l'appui apporté par la MINUSMA aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Comme le souligne le Secrétaire général, un certain nombre d'opérations militaires ont été entachées par des allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Comme d'autres l'ont dit, le rapport confirme également la présence au Mali du groupe Wagner, soutenu par le Kremlin. Dans ce contexte, nous devons examiner de près la relation entre la Mission et les forces maliennes. Le Conseil doit tirer parti de cet examen pour faire le point sur les difficultés et veiller à ce que la Mission s'adapte comme il convient, afin de rester efficace dans un contexte qui a changé. Nous disposons d'un court intervalle jusqu'à la prochaine prorogation du mandat. Il est essentiel de progresser dans le respect des paramètres énoncés par le Secrétaire général si nous voulons donner à la MINUSMA les moyens de véritablement contribuer à construire la paix et la stabilité que le peuple malien mérite.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au

Mali (MINUSMA), de son exposé complet et détaillé. Le Brésil salue la participation à la présente séance de S. E. M. Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali. Par ailleurs, nous avons écouté avec attention l'exposé de la représentante de la société civile.

C'est avec consternation que nous avons reçu la nouvelle des attaques terroristes menées contre la MINUSMA à Tombouctou le 16 décembre 2022. Nous déplorons la mort de deux Casques bleus nigériens et exprimons nos sincères condoléances et notre solidarité au Gouvernement de ce pays, aux familles des victimes et à la MINUSMA.

Le Brésil, une fois de plus, condamne fermement le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Rien ne saurait justifier de tels actes. Nous soutenons les efforts des Forces armées maliennes dans la lutte contre le terrorisme, qui reste un obstacle majeur à la restauration de l'autorité de l'État dans le centre et le nord du Mali. La MINUSMA est toujours déterminée à aider les autorités maliennes dans cette tâche cruciale, mais il est de notre devoir, au sein du Conseil, de nous employer à sécuriser les conditions dans lesquelles les soldats de la paix et le personnel civil accomplissent leurs tâches. À cet égard, nous prenons note avec inquiétude de la persistance d'incidents impliquant des manifestations de la population locale contre la Mission et d'actes visant à empêcher les Casques bleus de s'acquitter de leurs tâches essentielles. Compte tenu du fait que de tels épisodes résultent principalement de la désinformation, nous saisissons cette occasion pour souligner la nécessité de mettre en place la composante communication stratégique de la MINUSMA. Nous comptons sur les autres membres du Conseil pour s'atteler collectivement à cet objectif lors de l'examen du mandat et des tâches de la Mission. La sûreté et la sécurité des Casques bleus doivent rester une priorité absolue.

Dans le même temps, nous nous félicitons de l'accord final conclu entre le Mali et la Côte d'Ivoire sur la libération des soldats ivoiriens qui étaient détenus en territoire malien depuis plusieurs mois. Nous espérons qu'à l'avenir, les autorités de transition traiteront la question de la relève des contingents plus rapidement et d'une manière plus compatible avec notre objectif commun de rendre le travail de la MINUSMA plus sûr et plus efficace.

Compte tenu de l'ampleur des menaces dans le domaine de la sécurité et du renfort essentiel que la coopération peut apporter aux Forces armées maliennes, non seulement nous encourageons à améliorer la

collaboration avec la MINUSMA, mais nous demandons instamment également qu'il soit envisagé sérieusement de rétablir ou d'accroître la coordination avec le Groupe de cinq pays du Sahel. Les problèmes transfrontaliers nécessitent souvent des réponses régionales. Nous estimons qu'une coopération régionale peut être tout aussi bénéfique au Mali sur le plan politique. À cet égard, le Brésil soutient pleinement la décision de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), prise le mois dernier lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, de poursuivre les discussions sur la collaboration avec les autorités maliennes, afin d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de transition propice au retour de l'ordre constitutionnel.

Le Brésil appuie l'adoption de mesures de confiance entre les forces politiques maliennes. Le retour à la normalité démocratique, notamment la rédaction d'une nouvelle constitution, est un effort commun auquel doivent participer les femmes, les jeunes et les minorités ethniques et religieuses. Il est encourageant de constater le regain d'intérêt pour le processus de transition et la préparation des élections. Toutefois, comme un responsable de la CEDEAO l'a fait remarquer à juste titre récemment, le plan de transition n'a de sens qu'en conjonction avec l'accord de paix. Par conséquent, nous encourageons les forces politiques maliennes à continuer de dialoguer et à redoubler d'efforts en vue de la mise en œuvre intégrale de toutes les dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Pour conclure, et compte tenu de la situation humanitaire et de l'évaluation socioéconomique présentées dans le rapport du Secrétaire général (S/2023/21), ma délégation tient à souligner une fois de plus la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit. En ce sens, nous pouvons certainement tirer des enseignements utiles des échanges que la Commission de consolidation de la paix et le Fonds de consolidation de la paix entretiennent avec le Sahel. Nous souhaitons au Mali et au peuple malien de surmonter cette période difficile.

M. Pérez Loose (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je salue également la participation du représentant du Mali et de M^{me} Aminata Cheick Dicko, membre de la société civile malienne.

Je présente mes condoléances au Gouvernement nigérien et aux familles des Casques bleus qui ont été tués ou blessés lors de l'attaque du 16 décembre 2022.

L'Équateur est solidaire des familles des membres du personnel de maintien de la paix tombés dans l'exercice de leurs fonctions.

L'analyse de la situation au Mali présentée aujourd'hui montre que les conditions de sécurité sont des plus complexes. Nous condamnons les campagnes de désinformation et de mésinformation, en particulier celles qui prennent directement pour cible la MINUSMA. Elles mettent en péril la sécurité du personnel de la Mission, comme on l'a vu dans la région de Mopti, où prolifèrent les engins explosifs improvisés. Nous sommes préoccupés par le nombre croissant de ces incidents, et nous prenons note du plan d'action élaboré par la MINUSMA et le Service de la lutte antimines pour contrecarrer les menaces que posent les engins explosifs. Nous réaffirmons l'importance d'une communication stratégique pour surmonter ces défis. Nous déplorons les restrictions à la liberté de circulation terrestre et aérienne auxquelles la MINUSMA est confrontée. Ces restrictions entravent la collecte de renseignements, ce qui compromet la sécurité des convois de la Mission et nuit à la protection des civils. Nous demandons instamment aux autorités maliennes d'appuyer autant que possible la liberté de circulation de la MINUSMA et d'autres activités connexes, conformément à l'accord sur le statut des forces. Par ailleurs, nous condamnons les attaques terroristes qui ont fait des centaines de morts et de déplacés dans les régions du nord. Nous sommes préoccupés par le trafic d'armes légères, qui alimente la violence armée. Par conséquent, nous encourageons à poursuivre les travaux liés à la stratégie relative à l'administration et à la sécurité des frontières.

Nous appuyons le travail accompli pour prévenir la radicalisation et l'extrémisme violent dans les prisons, le renforcement du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, ainsi que le travail entrepris par le Ministère de la justice et des droits de l'homme pour mettre en œuvre la politique nationale en matière de criminalité et la stratégie de poursuites pour les crimes liés au terrorisme et les crimes de portée internationales, qui ont été élaborées avec le soutien de la MINUSMA.

Nous saluons l'action menée et les efforts déployés par la Mission dans le domaine de la transition politique, à l'aide d'outils de renforcement de la confiance, de facilitation du dialogue et de médiation, notamment pour promouvoir la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

À cet égard, nous sommes préoccupés par la récente décision de certains mouvements de suspendre leur participation au processus de mise en œuvre de cet

accord, et nous souscrivons à l'appel que le Secrétaire général a lancé aux parties pour qu'elles coopèrent de manière constructive les unes avec les autres et avec l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie, avec l'appui de la MINUSMA, pour faire avancer le processus de paix.

La participation pleine et véritable des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, aux mécanismes établis dans cet accord est une priorité. Nous préconisons vivement de renforcer davantage la présence des femmes dans tous les postes et fonctions politiques, non seulement en respectant le quota minimum de 30 %, mais en allant également au-delà de ce quota. Le dialogue sur le projet de constitution doit être inclusif, ce qui nécessite la participation de tous les acteurs politiques et de la société civile, y compris les femmes.

En ce qui concerne la réforme électorale, nous appuyons l'action menée conjointement par la MINUSMA et les organismes des Nations Unies qui participent à la préparation et à la logistique du processus électoral. Nous nous félicitons du rôle joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et par l'Union africaine s'agissant de mobiliser les ressources nécessaires pour que la transition soit achevée à la date butoir de mars 2024. Le Conseil doit prendre les mesures qui s'imposent pour renforcer les capacités de la MINUSMA, qui se heurte à des difficultés d'ordre opérationnel en ce qui concerne le personnel, le matériel, les transports et les approvisionnements.

Enfin, nous appelons à ce que cessent les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits et demandons instamment le renforcement de la coopération entre les forces maliennes et la MINUSMA, ainsi que l'appui de la communauté internationale, en vue de favoriser l'instauration des conditions qui permettront d'atténuer la situation humanitaire, qui est exacerbée par l'augmentation du nombre de déplacés. Les femmes et les filles sont toujours les plus touchées dans ce genre de situations.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. Wane, de son exposé. Nous avons écouté attentivement les observations formulées par M^{me} Aminata Cheick Dicko. Nous saluons la participation de S. E. le Ministre malien des affaires étrangères, Abdoulaye Diop, à la présente séance. Sa présence et son intervention à la présente séance aideront le Conseil à appréhender pleinement et précisément la situation au Mali ainsi que les besoins du pays.

Dans son exposé, le Représentant spécial Wane a dit que le Mali a fait de grands progrès s'agissant de faire avancer la transition politique et le processus de paix et de lutter contre le terrorisme, ce qui n'aurait pas été possible sans les efforts déployés conjointement par le Gouvernement malien et la communauté internationale. À l'heure où nous parlons, le processus politique et le processus de paix au Mali sont à un tournant décisif et requièrent l'attention et l'appui constants de la communauté internationale. Nous devons aider le Gouvernement malien à relever comme il se doit les différents défis.

Premièrement, le Mali doit maintenir l'unité et la stabilité. Récemment, le Mali a lancé le processus constitutionnel, mis en place un Conseil national de transition plus inclusif et progressé dans les préparatifs des élections. La Chine salue ces avancées concrètes. La transition politique ne saurait se faire du jour au lendemain. Il est essentiel de garantir une large participation, de tenir compte des intérêts de toutes les parties, de préserver l'unité et la stabilité et de régler les différends par le dialogue et la concertation, créant ainsi des conditions propices au référendum constitutionnel et au processus électoral.

Dans le cadre de son appui, la communauté internationale doit respecter la souveraineté du Mali et l'appropriation par ce dernier du processus. L'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest doivent continuer à jouer un rôle constructif. La mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est d'une importance vitale. Nous nous félicitons des efforts déployés par toutes les parties concernées pour rétablir le mécanisme de dialogue, y compris le Comité de suivi de l'Accord, et nous saluons le rôle important joué par l'Algérie à la tête de l'équipe de médiation internationale. Nous attendons avec intérêt des contributions plus importantes de la part de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Deuxièmement, le Mali doit renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme. Récemment, il a mené des opérations de lutte contre le terrorisme à Mopti, à Ménaka et à Gao, entre autres, pour maintenir la stabilité locale et protéger les civils. Ces efforts méritent d'être pleinement salués. Cela dit, les forces terroristes restent omniprésentes, harcelant en permanence les villageois et kidnappant et attaquant les civils. Ces menaces à la sécurité se propagent dans les pays voisins. Le Mali est en première ligne des efforts de lutte contre le terrorisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Appuyer le Mali dans sa lutte contre le terrorisme, c'est préserver

la paix régionale. La communauté internationale doit aider le Mali à renforcer ses capacités de lutte contre le terrorisme, accroître son appui en ce qui concerne le financement, le matériel, le renseignement et la logistique, et respecter le droit souverain du Mali de s'engager dans une coopération extérieure dans le domaine de la sécurité. Les pays de la région doivent maintenir la dynamique actuelle de la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et créer des synergies.

Troisièmement, la MINUSMA doit continuer à améliorer ses performances en matière de maintien de la paix. Sous la direction du Représentant spécial Wane, la MINUSMA déploie des efforts considérables pour maintenir la paix et la stabilité au Mali. Pourtant, le pays est confronté à bon nombre de nouveaux problèmes et défis. Dans son récent rapport sur l'examen interne de la MINUSMA (S/2023/36), le Secrétaire général formule une série de recommandations sur le renforcement des activités de la Mission et sur sa reconfiguration. L'amélioration de la performance de la Mission en matière de maintien de la paix est une aspiration partagée par tous les membres du Conseil. Nous devons saisir l'occasion offerte par cet examen interne pour renforcer la Mission au niveau de son équipe dirigeante, rationaliser et optimiser son mandat, et concentrer ses ressources et ses forces sur les tâches les plus centrales et les plus urgentes, en proposant ainsi un plan pratique et viable. Les documents de position pertinents soumis par le Gouvernement malien doivent être pris au sérieux par le Conseil. Lors de la reconfiguration de la Mission, le Conseil doit tenir pleinement compte des vues du Mali et de ses préoccupations légitimes. Le rapport fait allusion aux problèmes rencontrés par la Mission dans les opérations aériennes et terrestres et dans la mise en œuvre de l'accord sur le statut des forces. Ces problèmes doivent être réglés par le dialogue et la concertation entre la Mission et le Gouvernement malien, de manière à créer un environnement sain et propice à l'exécution du mandat de la Mission.

Quatrièmement, le Mali doit renforcer ses capacités en matière de développement durable. Le pays est confronté à une sombre situation économique, un quart de sa population ayant besoin d'une aide humanitaire. Nous devons travailler ensemble pour contribuer à atténuer ses difficultés, veiller à ce que les fonds de secours nécessaires soient en place et empêcher la répétition d'une catastrophe humanitaire au Mali. Il faut accroître les investissements dans la consolidation de la paix, aider le Mali à mettre en œuvre des projets dans des domaines tels que le développement agricole, les infrastructures,

l'éducation et le logement, et l'aider à renforcer ses capacités de développement. Un grand nombre de jeunes maliens sont pris dans les griffes du conflit, de la violence et de la pauvreté. Il faut accroître l'appui aux politiques et aux investissements en faveur de ce groupe de la population. En décembre dernier, la deuxième phase du campus de Kabala de l'Université de Bamako a été achevée. Il s'agit du plus grand projet d'infrastructure éducative construit avec l'aide de la Chine en Afrique occidentale. La Chine est prête à travailler avec la communauté internationale pour contribuer davantage à la paix et au développement durables du Mali.

M^{me} Baeriswyl (Suisse) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, M. El-Ghassim Wane, et M^{me} Aminata Cheick Dicko pour leurs exposés instructifs, et je souhaite la bienvenue à S. E. M. Abdoulaye Diop, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

Le Mali est un pays prioritaire et partenaire de la coopération suisse depuis 1977, donc depuis plus de 40 ans. Active principalement dans les régions de Sikasso, de Mopti et de Tombouctou, la Suisse s'engage dans la lutte contre la pauvreté, avec un accent sur l'éducation de base et le développement économique local, pour le respect des droits humains, ainsi que pour une paix durable.

Le chemin vers cette paix est encore long. Je saisis cette occasion pour dire que nos pensées sont avec toutes les familles des victimes, les membres et les soldats de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et la population civile malienne. Nous saluons les mesures prises pour faire avancer la transition politique, notamment la promulgation d'une loi électorale, l'avant-projet de constitution et la mise à jour de la liste électorale. Il s'agit de progresser sur cette voie dans le cadre d'un processus inclusif, impartial et transparent et en respectant les délais convenus. Nous encourageons les autorités à collaborer étroitement avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine. Qu'il me soit permis de souligner quatre points clefs.

Premièrement, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste la pierre angulaire pour la paix, la démocratie et la prospérité au Mali. Un engagement continu des parties signataires pour relancer ce processus demeure crucial et urgent. Nous saluons les efforts entrepris par la médiation internationale en ce sens, et nous appelons à l'opérationnalisation rapide de la commission ad hoc, ainsi qu'à la reprise d'un dialogue

régulier entre les parties. La Suisse est à disposition pour appuyer ces processus. Nous constatons des signes encourageants quant à la représentation et participation active des femmes. Leur inclusion à tous les niveaux de décision et l'intégration de leurs capacités et de leurs contributions dans tous les processus sont essentielles.

Deuxièmement, l'insécurité persistante, y compris la menace terroriste, est préoccupante. Les efforts de paix sont ébranlés par l'insécurité et les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, dont la population civile paie le prix fort. À cela s'ajoute l'impunité qui contribue à la reproduction des cycles de violence. Le rapport du Secrétaire général (S/2023/21) nous apprend que des groupes armés non étatiques, dont des groupes extrémistes violents, mais aussi des acteurs étatiques, ainsi que du personnel de sécurité étranger, sont à l'origine de ces violations et abus. Afin d'assurer la protection de la population civile et de rétablir sa confiance dans les institutions maliennes, la Suisse appelle toutes les parties à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Troisièmement, les besoins humanitaires, y inclus alimentaires, ont augmenté. L'insécurité et les changements climatiques contribuent à aggraver la crise alimentaire et les déplacements forcés, qui conduisent à une situation sécuritaire encore plus précaire. Nous sommes inquiets que 1 950 écoles restent fermées, affectant presque 590 000 enfants dans le centre et le nord du pays. L'avenir de ces enfants, en particulier celui des filles, est en jeu. Nous demandons à tous les acteurs de garantir et de protéger l'accès humanitaire et appelons la communauté internationale à répondre aux besoins humanitaires urgents.

Quatrièmement, la Suisse remercie le Secrétaire général pour la bonne revue interne de la MINUSMA, qui note que ses priorités stratégiques dans leur ensemble demeurent pertinentes. Indépendamment de la configuration future du mandat et de la Mission, deux points nous semblent importants. Tout d'abord, pour accomplir son mandat et pour soutenir efficacement les efforts maliens, la MINUSMA doit disposer des ressources nécessaires. Elle doit, de concert avec les autorités maliennes, pouvoir créer et maintenir un environnement sécuritaire lui permettant d'opérer de manière effective. De plus, un rapport de confiance mutuelle entre le Mali et la MINUSMA doit être basé sur le respect des accords existants, notamment l'accord sur le statut des forces. La liberté de mouvement de la Mission est essentielle

à l'accomplissement de son mandat. Les quatre paramètres identifiés par la revue interne pourraient ainsi constituer la base d'une relation stable et prévisible entre la Mission et son pays hôte.

L'insécurité au Mali a un impact sur la stabilité régionale. Le soutien continu et uni du Conseil de sécurité est crucial pour chercher une compréhension commune et, en collaborant avec les acteurs locaux et régionaux, pour améliorer la situation actuelle au Mali. La Suisse se réjouit de pouvoir y contribuer.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. El-Ghassim Wane, et M^{me} Aminata Cheick Dicko de leurs exposés. Nous nous félicitons de la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali, M. Abdoulaye Diop.

Nous sommes convaincus que les autorités maliennes sont disposées à faire de leur mieux pour relever les défis auxquels leur pays est confronté, avant tout en termes de sécurité et de stabilité politique interne. Les Maliens ont fait montre d'une volonté ferme de remettre le pays sur la voie constitutionnelle selon les conditions convenues. Ils entreprennent des efforts pour mettre pleinement en œuvre la feuille de route pour la transition. En outre, les travaux se poursuivent en vue de la rédaction d'un nouveau projet de constitution qui tient compte des principales dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 issu du processus d'Alger.

Il est essentiel que les dirigeants maliens s'engagent à mettre en œuvre ce document, qui demeure fondamental pour parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. À la fin de l'année dernière, après une pause de près d'un an, le Comité de suivi de l'Accord s'est réuni et a adopté des décisions importantes, notamment en ce qui concerne le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants. Nous appelons les signataires, en particulier la Coordination des mouvements de l'Azawad, à reprendre leur collaboration ciblée avec le Comité. Nous espérons qu'une solution mutuellement acceptable concernant les modalités des réunions sera bientôt trouvée.

Nous partageons l'opinion des autorités maliennes actuelles selon laquelle la question de la sécurité est une priorité absolue pendant la période de transition. Le Mali poursuit sa lutte difficile et acharnée contre le terrorisme. En raison du vide sécuritaire causé par le retrait précipité des unités militaires françaises et européennes du territoire malien, les terroristes de l'État islamique du Grand Sahara et du Groupe de soutien à l'islam et aux

musulmans sont devenus plus actifs. Ces groupes affiliés à Al-Qaida mènent régulièrement des raids contre les civils, les unités des Forces armées maliennes et les soldats de la paix de l'ONU. Cependant, malgré quelques difficultés objectives, les Forces armées maliennes ont prouvé ces derniers mois qu'elles étaient capables d'obtenir des résultats dans leur lutte contre les terroristes.

Nous exprimons notre soutien aux activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) visant à aider les autorités et le peuple maliens à régler les problèmes en suspens, avant tout dans le but de stabiliser la situation. Nous sommes conscients des menaces qui pèsent sur les Casques bleus du fait de leur déploiement au Mali, notamment dans les régions du centre et du nord. Nous rendons hommage aux Casques bleus et aux soldats maliens qui ont sacrifié leur vie pour la paix et la sécurité dans le pays.

Nous sommes satisfaits des progrès accomplis dans le dialogue avec le Gouvernement de transition, ainsi que des mesures prises pour assurer un niveau de coordination approprié. Nous regrettons qu'un certain nombre de pays fournisseurs de contingents aient décidé de se retirer ou de suspendre leur participation à la MINUSMA. Nous estimons que la MINUSMA doit respecter strictement son mandat en matière de droits humains, notamment en appuyant les autorités maliennes dans la conduite de leurs enquêtes. Ce dossier ne doit pas être politisé.

Dans le cadre de l'évaluation des modalités de travail de la MINUSMA et de l'examen interne de la Mission, nous tenons à souligner que nous continuons d'étudier les moyens de reconfigurer la présence des Nations Unies. Nous espérons que l'ensemble de ce processus sera centré sur les besoins du Mali et le soutien aux efforts déployés par le pays. L'avis de l'État hôte étant crucial, nous estimons que les consultations doivent se poursuivre.

En règle générale, nous partons du principe qu'une mise en œuvre efficace du mandat de la MINUSMA, notamment en ce qui concerne le rétablissement de l'ordre constitutionnel, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et d'autres volets, ne sera pas possible sans un appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Elles sont les seules à pouvoir mener les opérations offensives nécessaires contre les terroristes.

La Russie apporte une assistance globale à l'armée malienne, notamment dans le domaine de l'amélioration de l'efficacité au combat et de la formation du personnel.

Cette assistance, fournie à la demande de Bamako et dans le strict respect des normes applicables du droit international, porte ses fruits. Les Forces armées maliennes mènent avec succès des opérations antiterroristes dans les régions du centre du pays. Elles déploient également des efforts soutenus pour libérer les zones du nord et de l'est du pays des militants. À notre avis, la réaction négative de nos collègues occidentaux au renforcement de la coopération entre le Mali et la Russie est une nouvelle manifestation des politiques néocoloniales qui, conjuguées à l'absence de résultats tangibles dans le cadre des efforts visant à stabiliser le Mali après des années de présence militaire dans le pays, sont la raison même pour laquelle le Mali a décidé de trouver de nouveaux partenaires. Le rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la MINUSMA (S/2023/36) indique clairement que ces efforts ont été inefficaces. Nous avons connu une situation similaire en Afghanistan, où 20 ans de présence américaine ont conduit à un échec total accompagné de nombreux crimes. Comme dans le cas de l'Afghanistan, le Conseil de sécurité va devoir tout régler, et on trouve pourtant un moyen de faire porter le blâme à la Russie.

Contrairement à certains de ses collègues occidentaux, la Russie ne tente pas de s'ingérer dans la politique du Mali ni de conditionner la fourniture d'aide d'une manière qui pourrait porter atteinte à la souveraineté du pays. Nos relations sont fondées sur des années de coopération bilatérale équitable, étant entendu que notre objectif commun consiste à lutter contre le fléau mondial du terrorisme. Il n'est donc pas surprenant que nous n'ayons reçu aucune plainte de nos partenaires africains concernant les paramètres de notre interaction. L'utilisation du Conseil de sécurité comme tribune pour régler ses comptes avec la Russie est non seulement irresponsable, mais elle témoigne aussi d'un manque de respect à l'égard de millions de Maliens.

Nous avons pris note de la déclaration officielle de Paris selon laquelle la France ne participera plus au financement des programmes d'aide au développement au Mali. La réaction du Gouvernement malien a été compréhensible lorsqu'en novembre de l'année dernière, les autorités ont interdit aux organisations non gouvernementales recevant un appui matériel ou technique de la France d'opérer dans le pays. La décision de la France pourrait clairement exacerber la situation humanitaire désastreuse au Mali, où, selon les données de l'ONU, plus de 5,3 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et le nombre de personnes déplacées s'élève désormais à 440 000. Pendant ce temps,

l'appel humanitaire pour le Mali reste chroniquement sous-financé.

La Russie entend continuer d'appuyer de manière constructive les efforts en faveur de la normalisation au Mali, tant par l'intermédiaire du Conseil de sécurité qu'en fournissant une aide bilatérale globale à Bamako. Nous estimons qu'il est dans notre intérêt commun de fournir une aide efficace aux autorités maliennes afin de garantir la sécurité et de mettre en œuvre une politique équilibrée sur les questions liées au règlement de la crise. Si des efforts collectifs ne sont pas déployés, il sera très difficile de réaliser une paix et une stabilité durables dans toute la région sahélo-saharienne, qui ne parvient toujours pas à surmonter les problèmes résultant de l'intervention illégale de l'Occident en Libye en 2011. Cela dit, nous sommes fermement convaincus que ce sont les populations de la région sahélo-saharienne qui doivent jouer le rôle principal dans la promotion de la paix et de la sécurité sur le terrain. Nous sommes favorables à la mise en œuvre par les États de la région d'une politique véritablement indépendante fondée sur le principe selon lequel il convient d'apporter des solutions africaines aux problèmes africains.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Japon.

Je remercie le Représentant spécial Wane et M^{me} Dicko de leurs exposés instructifs. Je me félicite également de la participation du Ministre Diop à la présente séance. Le Japon s'associe aux autres délégations et présente ses condoléances pour tous les soldats de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, y compris les deux Casques bleus nigériens morts récemment.

Le peuple malien espère et appelle de ses vœux la paix et la stabilité dans le pays. Le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la consolidation de la démocratie et de l'état de droit sont donc impératifs afin que les Maliens puissent décider eux-mêmes de leur avenir. Le Japon prend note des progrès politiques accomplis, notamment grâce à l'adoption d'un décret présidentiel en décembre, qui porte création d'un comité chargé de mettre la dernière main à un projet de constitution. Nous saluons les efforts constants que déploie la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avec le soutien de l'Union africaine et de l'ONU, pour aider les autorités maliennes à achever la transition à la date butoir de mars 2024. Le Japon souligne l'importance d'une participation sans entrave et constructive de toutes les parties prenantes, notamment les partis politiques, la société civile, les femmes et les jeunes,

au processus de réforme durant la période de transition. Il estime que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 reste le seul cadre existant pour réaliser une paix durable et garantir l'intégrité territoriale du Mali. Il encourage toutes les parties à continuer de participer à un dialogue productif et décisif pour favoriser la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Nous sommes vivement préoccupé par la dégradation de la situation en matière de sécurité au Mali. Le Japon prend note des efforts constants que mènent les forces maliennes pour lutter contre l'insécurité. Cependant, nous sommes troublés par les violations des droits humains, recensées par l'ONU, qui auraient été commises par les forces de sécurité maliennes et étrangères. Le Japon continuera d'appuyer les efforts visant à renforcer les capacités du personnel de sécurité eu égard au droit international humanitaire, au droit des droits de l'homme et aux questions de genre.

Le rôle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) reste essentiel alors que le Mali est toujours confronté à des problèmes multiformes. Nous saluons l'action que mène la MINUSMA alors qu'elle continue à enregistrer des pertes humaines importantes, ce qui nous préoccupe grandement. Le nombre élevé d'attaques commises au moyen d'engins explosifs improvisés reste alarmant. Le Japon remercie les pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police et rend hommage à tous ceux qui ont consenti le sacrifice ultime. Compte tenu des difficultés sans précédent auxquelles la Mission est confrontée, le Japon exhorte les autorités maliennes à coopérer avec la MINUSMA pour lui permettre de circuler de manière sûre et sans entrave afin de s'acquitter de son mandat. Nous demandons également à la MINUSMA d'améliorer encore sa communication avec les autorités maliennes et les populations locales. Le Japon se félicite de la publication du rapport sur l'examen interne de la MINUSMA (S/2023/36), qui nous donne une vision claire du statut de la MINUSMA et des paramètres qui doivent constituer la base de l'examen des options qui s'offrent à elle. Nous attendons avec intérêt de débattre avec nos collègues de l'avenir de la MINUSMA durant les prochains mois.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Conseil est là pour aider le peuple et le Gouvernement maliens. Le renforcement de la coopération entre les Maliens et la communauté internationale est le meilleur moyen d'aller de l'avant. Je réaffirme que nous sommes solidaires du peuple malien et de son aspiration à l'édification d'un pays stable et pacifique, et que nous soutenons fermement la MINUSMA.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali.

M. Diop (Mali) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Nous vous présentons tous nos vœux de succès ainsi qu'à tous les nouveaux membres du Conseil.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général (S/2023/21) sous examen. Je remercie notre frère, M. El-Ghassim Wane, Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour sa présentation et les mises à jour auxquelles il a procédé. Les observations du Gouvernement en réponse au rapport du Secrétaire général figurent dans un mémorandum qui a déjà été distribué aux membres du Conseil de sécurité. Je voudrais à présent leur communiquer les perspectives du Gouvernement.

Sur le plan politique, je salue la convergence de vues sur les avancées notables réalisées durant la période sous examen. En effet, le Gouvernement, dans sa volonté de refonder l'État malien, poursuit la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles dans le cadre d'un processus à la fois transparent et inclusif. À cet égard, il me plaît d'informer le Conseil que suite à la remise du projet de nouvelle constitution à S. E. le colonel Assimi Goïta, Président de la transition et Chef de l'État, la commission de finalisation poursuit les consultations avec les forces vives de la nation afin de parvenir à un texte fondamental de large consensus autour des aspirations profondes du peuple malien. À l'issue de ces consultations, le Gouvernement se propose de soumettre le projet de constitution à la décision finale des Maliennes et des Maliens au cours du référendum prévu pour le mois de mars 2023. De la même manière, le Gouvernement s'attèle résolument à la mise en œuvre des autres actions prioritaires inscrites dans son chronogramme, notamment l'élection des conseillers des collectivités territoriales en juin 2023, l'élection des députés à l'Assemblée nationale en octobre et novembre 2023, et enfin, l'élection du Président de la République en février 2024.

Participe de la volonté du Gouvernement de retourner à l'ordre constitutionnel, l'installation, le 10 janvier, des membres de l'Autorité indépendante de gestion des élections par le Président de la transition, Chef de l'État.

En outre, la première réunion conjointe entre cette autorité et le Comité de pilotage du référendum et des élections générales s'est déjà tenue le 23 janvier dernier. Des dispositions sont en cours pour la mise en place des bureaux de cette autorité dans les circonscriptions administratives sur l'ensemble du territoire national et dans les missions diplomatiques et consulaires, en vue d'une meilleure organisation des scrutins référendaire et électoraux. Par ailleurs, je voudrais souligner que la tenue de la conférence sociale, du 17 au 22 octobre 2022, et l'adoption prochaine d'un pacte de stabilité sociale, avec l'implication des syndicats, contribueront à l'apaisement du climat social. Aussi, le Gouvernement a imprimé un coup d'accélérateur à la réorganisation administrative du territoire, par l'adoption en Conseil des ministres de six projets de loi fixant notamment la délimitation des nouvelles régions créées.

Concernant l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, qui a suscité beaucoup de débats au sein du Conseil, je voudrais réitérer ici, encore une fois et solennellement, l'engagement du Gouvernement malien à poursuivre sans équivoque sa mise en œuvre diligente, car nous restons convaincus que c'est la voie essentielle pour une stabilité durable dans notre pays. Je puis assurer les membres que des progrès indéniables ont été réalisés, notamment dans le cadre du processus accéléré de désarmement, démobilisation et réintégration (DDR) avec l'intégration dans les forces de défense et de sécurité nationales de 1 718 ex-combattants, provenant de la Coordination des mouvements de l'Azawad, de la Plateforme et des mouvements de l'inclusivité. Le Gouvernement œuvre également à l'élaboration du nouveau programme de DDR pour la période de 2023 à 2027, de même que du programme pour l'intégration pour la période de 2023 à 2025, pour renforcer davantage ce processus. Toujours dans sa volonté de diligenter la mise en œuvre de l'Accord, le Gouvernement a adopté en Conseil des ministres, le 18 octobre dernier, la décision portant création de la commission ad hoc chargée de résoudre les questions en suspens, notamment celles relatives à la chaîne de commandement au sein des forces de défense et de sécurité nationales, et notamment à l'intégration des hauts fonctionnaires civils des mouvements signataires dans les institutions nationales.

Les aspects de l'Accord liés au développement ont également fait l'objet d'une attention soutenue du Gouvernement, qui œuvre à rehausser le développement des régions du nord. Le Gouvernement reste déterminé à mettre en œuvre les 16 projets lancés en 2021, avec la totale implication des autres mouvements signataires pour créer les conditions d'une fourniture des dividendes de la paix à toutes les populations du Mali.

Malgré ces progrès indéniables, il faut le reconnaître, je regrette que la période sous examen ait été marquée par la suspension de la participation de groupes signataires aux mécanismes du Comité de suivi de l'Accord. Cette décision est d'autant plus regrettable qu'elle va à contre-sens de l'élan positif qui a été imprimé ces derniers mois. Nous espérons parvenir dans un proche délai à une compréhension commune avec nos frères des mouvements signataires, car il s'agit de frères d'un même pays. Nous apprécions d'ailleurs la participation de ces mouvements signataires, avec nous, dans le même Gouvernement.

Pour prendre en charge la question spécifique qui a été soulevée par le représentant des États-Unis, en demandant que le Gouvernement participe à un niveau approprié au Comité de suivi, je tiens à rappeler que le Gouvernement demeure engagé pour la mise en œuvre de cet accord. Maintenant, il faut juste essayer de dissocier les choses. Nous, nous sommes un État. Les autres sont des mouvements signataires. Ce que le Gouvernement a indiqué, c'est que pour les réunions du Comité de suivi, pour qu'un ministre du Gouvernement malien participe, nous souhaitons que les principaux responsables des mouvements soient eux-mêmes présents. Parce qu'il y a un déséquilibre, parce que chaque fois que le Gouvernement envoie des ministres, nous avons en face de nous des experts. En tant qu'États, il existe des protocoles pour pouvoir travailler ensemble dans ce cadre-là. C'est tout ce que le Mali a demandé. Chaque fois que les principaux leaders des mouvements seront là, le Mali enverra aussi des membres du Gouvernement. Cela n'a absolument rien à voir avec l'engagement du Gouvernement, parce que quand un expert est présent, il dispose des pleins pouvoirs pour prendre des décisions sur des questions précises. Donc, nous souhaitons que les membres s'informent davantage sur cette situation, mais c'est tout ce qu'il y a à dire par rapport à cette question spécifique.

Maintenant, dans cette dynamique aussi, par rapport à la suspension des travaux du Comité de suivi de l'Accord, le Mali a sollicité l'Algérie, chef de file de la médiation et Présidente du Comité de suivi, pour la tenue d'une réunion du Comité de suivi à un niveau ministériel dès le mois de février pour permettre de reprendre langue. Je salue les membres du Conseil qui ont lancé un appel à nos frères pour qu'ils puissent revenir à la table pour que nous puissions continuer à travailler ensemble pour relever ces défis. Je tiens à saluer l'action constructive de l'Algérie, qui déploie d'énormes efforts pour pouvoir amener les parties et rapprocher les points de vue pour une solution. J'apprécie tout l'accompagnement que nous pourrions recevoir dans ce cadre.

Sur le plan sécuritaire, le Gouvernement regrette qu'une fois de plus, le rapport du Secrétaire général passe sous silence les efforts et les actions menés par les Forces de défense et de sécurité maliennes dans le cadre de la sécurisation du territoire et de la protection des civils, au grand bonheur des populations maliennes, même si nous reconnaissons que des défis importants existent par endroit. Je crois que cette prise de position du Secrétaire général dans son rapport se reflète aussi dans ce que j'entends autour de cette table. Il y a peu de délégations qui saluent le travail qui est fait par les Forces de défense et de sécurité. Il y a peu de délégations qui se sont même inclinées devant les milliers de morts parmi les soldats maliens sur le terrain. Je crois qu'il est important de relever ces éléments. Les Forces de défense et de sécurité maliennes restent déterminées à poursuivre les actions offensives, lancées depuis décembre 2021 et visant à prévenir et à combattre les attaques indiscriminées ou les repréailles des groupes extrémistes contre nos populations civiles et leurs biens. Cette posture offensive des Forces de défense et de sécurité maliennes a permis non seulement la neutralisation de nombreux terroristes, mais aussi la destruction de leurs sanctuaires, et également la reddition volontaire de plusieurs d'entre eux, notamment dans les régions de Douentza et de Mopti.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie intégrée pour le Centre, dont le Représentant spécial a parlé, l'État renforce sa présence sur le territoire, contrairement aux chiffres fournis dans le rapport. Au titre de l'année 2022, la situation des postes vacants dans le centre du pays a connu une évolution significative, que nous avons d'ailleurs détaillée dans la note qui a été publiée hier. Cette présence accrue de l'État contribue à l'amélioration de la fourniture des services sociaux de base aux populations dans les zones affectées par l'insécurité.

Sur la question des droits de l'homme, qui a aussi fait l'objet de beaucoup de commentaires autour de cette table, la réduction de 58 % des cas de violations des droits de l'homme constatée par le Secrétaire général est le fruit non seulement des opérations offensives engagées par les Forces de défense et de sécurité maliennes contre les groupes extrémistes, dans le strict respect, je le répète encore une fois, des droits de l'homme et du droit international humanitaire, mais également de la présence accrue de l'État sur une bonne partie du territoire national, malgré les défis sécuritaires. Je puis assurer le Conseil que le Gouvernement malien, tout en s'opposant fermement à toute idée d'instrumentalisation et de politisation de cette question, continuera

d'œuvrer inlassablement pour la protection et la promotion des droits de l'homme sur notre territoire, et ceci conformément aux valeurs humanistes ancestrales du Mali, réaffirmées dans nos engagements nationaux et internationaux contemporains. Sur le plan de la justice et de la réparation, comme le Représentant du Secrétaire général l'a souligné, le Président de la transition a promulgué, le 15 novembre, les lois fixant les règles générales de réparation des préjudices causés par les violations graves des droits de l'homme.

Concernant les défis opérationnels de la MINUSMA, je note que le rapport reconnaît les acquis de la nouvelle procédure de demande de vol mise en place le 15 novembre, qui a permis d'augmenter le nombre de vols approuvés. Je crois que le Conseil doit aussi noter les bonnes nouvelles, pas seulement se focaliser sur ce qu'on appelle les entraves et les restrictions. Ce résultat, donc, a été atteint grâce à une coordination décentralisée et à une clarification des responsabilités. Ces résultats encourageants sont malheureusement mitigés du fait du partage parfois partiel et inexploitable des informations recueillies par les drones. Je crois que la collaboration doit être renforcée à cet égard. Je tiens à rappeler que, malgré tout, les vols de drone ont repris, et nous osons espérer que les attentes de la partie malienne seront prises en compte. Je rappelle encore une fois à l'attention du Conseil que les mesures prises par le Gouvernement sont essentielles, dans la mesure dictée par les préoccupations de sécurité nationale, et nous restons ouverts pour identifier, avec la Mission, les solutions nécessaires pour avancer.

En ce qui concerne la situation humanitaire, le Gouvernement reste préoccupé par la question, surtout que les besoins humanitaires du Mali ne sont financés, chacun le sait, qu'à hauteur de 34 %. C'est l'occasion de lancer un appel à l'ensemble de la communauté internationale afin qu'elle accorde au Sahel, particulièrement à mon pays, le même intérêt que celui manifesté à d'autres régions du monde en crise. Pour sa part, le Gouvernement continuera d'œuvrer pour apporter l'assistance nécessaire à nos compatriotes en situation de vulnérabilité, y compris ceux vivant dans les camps de déplacés et de réfugiés. Du reste, nous demeurons convaincus que l'amélioration de la situation humanitaire reste intimement liée à la stabilisation du territoire.

Qu'on se rassure : le Mali reste fidèle à son engagement panafricaniste, à son dévouement à la paix et à sa politique de bon voisinage, à la non-ingérence dans les affaires intérieures des États et au renforcement des

relations amicales, dans le respect et la confiance mutuels. C'est dans cet état d'esprit que le colonel Goita, Président de la transition et Chef de l'État, a décidé, en toute indépendance, d'accorder sa grâce avec remise totale de peine aux 49 Ivoiriens condamnés par la justice malienne.

Qu'il me soit permis à présent de faire quelques observations préliminaires sur le rapport du Secrétaire général sur l'examen interne de la MINUSMA (S/2023/36). Le Gouvernement malien prend note de ce rapport et, à première vue, nous constatons que les propositions contenues dans ce document ne prennent pas en compte les attentes légitimes du peuple malien qui, comme vous le savez, sont avant tout d'ordre sécuritaire. En effet, les préconisations du Secrétaire général se limitent, pour l'essentiel, à des variations du nombre de personnel de la MINUSMA ou à sa transformation en mission politique spéciale, ce qui n'est pas loin du statu quo, qui lui-même n'a pas répondu à la situation.

Le Gouvernement malien rappelle que le principal défi auquel la MINUSMA est confrontée est celui de l'adaptation de son mandat à l'environnement sécuritaire dans lequel elle est déployée et qui requiert, comme tous les membres le savent, un changement de doctrine, de règles d'engagement, mais surtout et avant tout une volonté politique véritable d'aider notre pays à sortir de la crise. Il faut une volonté réelle de coopération et une complémentarité entre la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes sur le terrain, pour espérer inverser la situation. C'est dans cette perspective que le Gouvernement malien a contribué positivement aux consultations dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, avec l'espoir qu'il répondrait aux aspirations du peuple malien. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Cependant, le Gouvernement malien reste ouvert au dialogue avec les Nations Unies, pour les mois à venir, pour pouvoir identifier la voie à suivre.

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer le choix souverain du peuple malien de prendre en main son destin. Sous l'autorité et les directives du Président de la transition et Chef de l'État, le Gouvernement s'attèlera à la poursuite des actions en cours, devant aboutir au retour à un ordre constitutionnel apaisé et sécurisé. Il reste également engagé à défendre le territoire national, à protéger les populations et leurs biens, à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, à respecter et à faire respecter les droits humains, et à améliorer la gouvernance générale du pays et les conditions de vie de nos concitoyens. Pour réaliser ces chantiers ambitieux, le Gouvernement reste disposé

à coopérer avec l'ensemble de ses partenaires, je le répète, y compris nos voisins, les pays de la région et les organisations régionales et internationales, bien évidemment dans le respect de la souveraineté du Mali, dans le respect des choix stratégiques et des choix de partenaires du Mali, et aussi dans le respect des intérêts des Maliens.

Je rappelle encore une fois que le Président de la transition a établi trois principes clefs qui vont gouverner désormais nos rapports avec les partenaires, ce qui inclut, pour faire référence aux commentaires que j'ai entendus autour de cette table par rapport à la coopération entre le Mali et la Russie, une coopération d'État à État. Le Mali ne va pas continuer à se justifier pour ses choix de partenaires. Ces choix ont été faits dans des contextes particuliers, et le représentant de la Russie vient d'indiquer que cette coopération dans les domaines de la formation et de l'équipement se faisait dans le plein respect des normes internationales en la matière. Nous souhaitons que ceci puisse être noté, pour permettre à notre pays d'avancer et d'assurer notre sécurité. C'est l'occasion pour moi d'adresser mes vifs remerciements à tous les amis du Mali, bilatéraux comme multilatéraux, pour leur soutien appréciable à nos efforts de sortie de crise. Enfin, je rends hommage à la mémoire de toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de dire que c'est avec une grande surprise que ma délégation a découvert la présence d'une déléguée malienne à la présente séance. Je dois dire que nous n'en avons pas été informés. Nous ne connaissons pas cette personne, nous ne connaissons pas l'organisation qu'elle représente ou nous ne savons pas au nom de qui elle s'exprime devant le Conseil, et naturellement nous doutons de la représentativité et de la crédibilité de cette personne devant le Conseil. Il est important que les membres du Conseil eux-mêmes se remémorent que l'instrumentalisation de la société civile pour des agendas cachés ne sert pas la cause de la société civile. Cette personne aurait dû se rapprocher des autorités maliennes pour que nous puissions travailler à protéger toute la communauté.

S'il était nécessaire de le rappeler, le Mali est un pays ancien de tradition multiséculaire, un pays multithnique, une mosaïque de populations. À aucun moment le Gouvernement, ou même son armée, ne peut s'engager dans une lutte contre une partie de notre population. Je pense que certaines personnes aux agendas cachés, qui ont réussi ailleurs à opposer des communautés, à créer

des guerres ethniques, ont aussi tenté de le faire au Mali, mais ça n'a pas marché. L'armée malienne, une armée professionnelle, multiethnique, va continuer à travailler pour défendre tous les Maliens, toutes les communautés maliennes, pour renforcer notre cohésion nationale. Je crois que ce dont le pays a besoin aujourd'hui, ce n'est pas de messages de division, mais de messages qui unissent. Le Mali continuera ce travail dans le plein respect des droits de l'homme et dans le souci de pouvoir rassembler les Maliens. Nous souhaitons que, dans le

cadre du partenariat, le Conseil puisse aussi revisiter ses méthodes de travail pour renforcer la collaboration avec mon pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur ou oratrice inscrit sur la liste.

J'invite à présente les membres du Conseil à poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 10.